

- 1 ■ Retraite à l'horizon : la jungle ?
- 2 ■ Élections professionnelles dans la Fonction publique
- 3 ■ Acte de candidature
- 4 ■ Déclarations individuelles de candidature - élections professionnelles 2014
- 6 ■ Responsables académiques
- 7 ■ Bulletin d'adhésion

Le SNALC-FGAF est un syndicat réactif et participatif. Remplissez notre formulaire, et vous serez contacté(e) par nos responsables dans les plus brefs délais :

Cliquez :



Flashez :



Contactez : prive@snalc.fr

LA LETTRE D'INFORMATION Enseignement privé sous contrat



Chers collègues,

Ce n° 4 de notre lettre électronique est plus court que les précédents ; en effet, la partie consacrée aux prochaines élections professionnelles fera l'objet d'un « spécial élections » prévu pour la rentrée.

Pour aujourd'hui : une première approche de la question complexe des retraites.

Retraite à l'horizon : la jungle ?

Les maîtres et documentalistes de l'enseignement privé sous contrat n'ont pas tous suivi le même fleuve tranquille et unique qui les mène vers une même et heureuse retraite.

- **Les maîtres et documentalistes** qui relèvent uniquement de l'OGEC – ils ne sont pas nombreux – sont à ce titre des salariés du régime général (www.social-sante.gouv.fr). Ils peuvent avoir eu d'autres employeurs sans que cela modifie le principe du régime général, c'est-à-dire la retraite de base à taux plein équivalente à 50% de la moyenne des 25 meilleures années. À cela s'ajoutent les prestations des caisses complémentaires proportionnelles à la durée et au montant des cotisations. Le site www.social-sante.gouv.fr apporte toutes précisions utiles, notamment au sujet de la décote/surcote.
- **Les maîtres et documentalistes** qui relèvent pour partie de l'OGEC et pour partie de leur statut d'agents de l'État depuis la loi Censi de 2005 (voir entre autres la Décision n° 2013-322 QPC du 14 juin 2013 du Conseil Constitutionnel et aussi pour les détails concrets et d'actualité www.retraiteenseignementprive.com - mise à jour du 02/06/2014) - se trouvent dans une situation hybride. Voir CARSAT.
- **Les maîtres et documentalistes** qui relèvent uniquement du statut d'agents de l'État se trouvent dans une situation plus clairement définie. Toutefois, la caisse du Régime Additionnel de Retraite des Maîtres du Privé créée par la loi Censi est considérée par la Cour des Comptes (rapport du 11 février 2014) comme en déséquilibre et menacée d'épuisement à terme.
- **Les maîtres et documentalistes** qui relèvent pour partie du statut d'agents de l'État et pour partie du statut du régime spécial des fonctionnaires se trouvent également dans une situation hybride, mais qui, dans certains cas de figure, peut leur être favorable (voir plus loin).
- Enfin, ceux qui relèvent uniquement du statut des fonctionnaires et qui sont donc simplement mis à la disposition de l'enseignement privé sous contrat, sont et restent des fonctionnaires qui seront ensuite pensionnés civils selon les règles propres au régime spécial des fonctionnaires dont il n'est pas autrement question ici (si vous êtes dans ce cas et avez des questions, n'hésitez pas !).

.../...

Le rôle de la CARSAT (www.lassuranceretraite.fr) : elle contrôle et reconstitue votre carrière, grâce à quoi elle peut vous remettre un bilan (relevé de carrière) à une certaine date. Ce relevé de carrière doit comporter toutes les informations relatives à vos activités professionnelles, quelles qu'elles soient, puisque les cotisations afférentes détermineront votre retraite, ou plus exactement vos retraites. Il vous appartient de vérifier que rien n'a été omis. Si c'était le cas, rapprochez-vous immédiatement de la CARSAT et présentez les documents permettant de rectifier.

Pour les maîtres et documentalistes qui relèvent aussi du régime spécial des fonctionnaires, la consigne est la même : la CARSAT effectue le relevé de carrière complet, privé et public, puisque la durée totale d'activité est une condition d'ouverture des droits aux retraites, même si celles-ci sont de natures différentes.

Le conseil de bon sens : gardez soigneusement tous vos bulletins de salaire et n'attendez pas le dernier moment pour rechercher ce qui pourrait vous manquer.

Le cas des maîtres et documentalistes qui relèvent aussi du régime spécial des fonctionnaires (annoncé dans la lettre n° 3) :

- ceux qui ont commencé leur carrière comme maître-auxiliaire contractuellement rétribué par l'État relèvent pour cette période du seul régime général (retraite de la sécurité sociale et retraite complémentaire).
- ceux qui ont ensuite été promus adjoint d'enseignement (AECE ou CE) suite à l'inspection dite « spéciale » par l'IPR et/ou admis sur liste d'aptitude au bénéfice de la grille de rémunération des certifiés (décret « Jospin » n°90-1003 du 07 novembre 1990) et qui sont ensuite devenus fonctionnaires parce qu'ils ont été reçus au CAPES et/ou à l'agrégation et sont alors passés dans l'enseignement public, bénéficient de la situation suivante : les trimestres de maître-auxiliaire relèvent toujours uniquement du régime général, mais les autres trimestres sont assimilés dans le décompte final aux trimestres du régime spécial des fonctionnaires.

Exemple : M./Mme XX a travaillé 5 années comme maître-auxiliaire, puis 5 autres comme AECE, puis 31,5 autres comme fonctionnaire. Total 41,5 années, soit 166 trimestres (donc, pas de décote). Cet agent recevra une retraite de la sécurité sociale pour les cinq premières années, une complémentaire qui bénéficiera des cotisations complémentaires des 10 années passées dans l'enseignement privé (dont cinq comme MA), la pension civile du régime spécial calculée sur la durée de 35 années (et non pas de 30) en pourcentage du salaire des six derniers mois et au prorata de la durée. Ce cas de figure peut se révéler profitable au retraité, qui perçoit évidemment plus que s'il avait effectué toute sa carrière dans l'enseignement privé (régime général), mais également peut-être un peu plus que s'il avait effectué toute sa carrière dans l'enseignement public, parce que la retraite complémentaire du privé « à cheval » sur les 5 années d'AECE requalifiées par la suite est susceptible de lui apporter un petit plus. À vérifier au cas par cas.

LA POSITION DU SNALC-FGAF au sujet des retraites des collègues du privé : elle est connue, mais répétons-la.

Le SNALC considère que la situation des maîtres et documentalistes n'est pas satisfaisante, que leurs régimes de retraite sont complexes, le plus souvent défavorables en comparaison avec le régime des collègues du public. Le SNALC demande un alignement pur et simple du privé sur le public dans ce domaine, ainsi que la même prise en compte des maternités dans le décompte des annuités.

Avantages : égalité de traitement pour tous ceux qui effectuent le même métier selon les mêmes règlements, meilleure lisibilité du système et simplification des situations. ■

Hervé GARLET

Secrétaire national - Enseignement Privé

la lettre n°5 sera publiée à la rentrée et traitera d'une part, des élections professionnelles, et d'autre part, des exigences du SNALC concernant la transmission des savoirs, la qualité des diplômes et la mission éducative des maîtres et des documentalistes.

Élections dans la Fonction publique

Pour les élections professionnelles de décembre 2014,
votez et faites voter vos proches pour les listes présentées par la FGAF
dans la fonction publique hospitalière (UFAS) et territoriale (SAFPT),
pour l'Institut de Veille Sanitaire (SNAPI), mais aussi aux CTM des Ministères de l'Agriculture
et de l'Écologie (Alliance du Trèfle), des Finances (FGAF Finances),
de l'Intérieur (CAP Police nationale), de la Culture (FAC),
de la Justice (SPS), de l'Enseignement Supérieur (SNALC+SPLN-SUP),
des services du Premier Ministre (SAPPM)
et bien sûr du Ministère de l'Éducation nationale (SNALC+SNE)
sans oublier pour l'enseignement privé sous contrat le CCMMEP (SNALC).



Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait l'amitié de vous intéresser à nous en marquant votre intérêt pour « La Lettre électronique » que nous vous envoyons, et/ou pour nous poser des questions pratiques. Nous avons essayé de faire de notre mieux et nous espérons que nous avons répondu à votre attente dans nos publications ou dans les messages que nous vous avons écrits.

Nous avons en permanence privilégié le caractère pratique et nous sommes efforcés de répondre à vos préoccupations professionnelles.

Aujourd'hui, c'est nous qui vous demandons de nous rendre un service : celui de signer un acte de candidature en vue des prochaines élections professionnelles de 2014. Vous nous demandez souvent si nous sommes présents dans telle ou telle commission, mais pour répondre à votre souhait, il faut nécessairement que des collègues acceptent de se présenter aux prochaines élections, même si peu d'entre eux sont élus : il nous faut donc présenter des listes. C'est pourquoi nous comptons sur vous qui pouvez, vous seuls, ouvrir les portes officielles et nous permettre de discuter des projets et des textes présentés par le ministère ou/et les rectorats et les CAE, les CCMA, voire les établissements.

Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour être candidat, mais il est nécessaire d'avoir un esprit indépendant et libre !

Nous vous prions de nous renvoyer deux actes de candidature : l'un pour la commission paritaire de votre académie (CCMA), l'autre pour la commission paritaire nationale (CCMMEP).

Vous préciserez au crayon à papier si vous souhaitez figurer en position éligible (et si vous êtes élu, vous devrez évidemment siéger, mais nous en parlerons ensemble) ou en position non éligible, auquel cas nous ne vous demanderons rien, mais vous nous aurez aidés à boucler des listes pour le plus grand bien de tous ! Pour plus de commodité, vous pouvez renvoyer les deux directement au siège du SNALC 4, rue de Trévis 75009 Paris et nous nous occuperons de faire parvenir les candidatures académiques à nos responsables académiques respectifs.

Avec nos plus vifs remerciements,

Hervé GARLET

Membre du Bureau national du SNALC-FGAF

Déclaration individuelle de candidature
ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014
des représentants des personnels au
COMITÉ CONSULTATIF MINISTÉRIEL
DES MAÎTRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT
(C.C.M.M.E.P.)

Je soussigné(e) : ☐ M. ☐ Mme

NOM de famille :

NOM d'usage :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Echelle de rémunération : Précisez éventuellement : ☐ « maître délégué »

Discipline ou Fonction/S spécialité :

Affectation à la date de la signature :

Nom de l'établissement ou service :

Ville : N° Département : Académie :

me déclare candidat (e) sur la liste présentée par le **SNALC-FGAF**

Syndicat affilié à la Confédération Syndicale de l'Education Nationale et à la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

Fait à :

le :/...../.....

Signature :

L'ensemble des informations correspondent à celles détenues par le candidat à la date de la signature.

Déclaration individuelle de candidature

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

des représentants des personnels à la

COMMISSION CONSULTATIVE MIXTE

DES MAÎTRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

☐ **DÉPARTEMENTALE**

C.C.M.D.

Département :

.....

☐ **INTERDÉPARTEMENTALE**

C.C.M.I.

Départements :

.....

☐ **ACADÉMIQUE**

C.C.M.A.

Académie :

.....

Je soussigné(e) :

☐ M.

☐ Mme

NOM de famille :

NOM d'usage :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Echelle de rémunération : Précisez éventuellement : ☐ « maître délégué »

Discipline ou Fonction/S spécialité :

Affectation à la date de la signature :

Nom de l'établissement ou service :

Ville : N° Département : Académie :

me déclare candidat (e) sur la liste présentée par le **SNALC-FGAF**

Syndicat affilié à la Confédération Syndicale de l'Education Nationale et à la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

Fait à :

le :/...../.....

Signature :

L'ensemble des informations correspondent à celles détenues par le candidat à la date de la signature.

Responsables académiques

ACADÉMIE	PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE	TRÉSORIER	DÉLÉGUÉ auprès du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Thierry Tirabi - (Vice-Pdt) M. Gilbert Aguilar Tél 09.51.52.98.08 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	M. Thierry Tirabi M. Gilbert Aguilar snalc.am@laposte.net
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Philippe Trépagne - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dbmail.com
BESANÇON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr	Mme Sylvie Prévot snalc.besancon@gmail.com Tél 06.33.26.99.13	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Sauvainer Tél 03.84.24.73.87	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Pdt Mme A.-M. Marion - 06.09.64.37.93 anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	Mme Marie-Thérèse Alonso 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Thierry Claus Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	Mme Marie-Thérèse Alonso (voir col. Présidente)
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 06.33.92.09.61 - Fax 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc-sd14@wanadoo.fr	SNALC - M. Richard Piquet 1, rue de Perseigne - 72610 Champfleury	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - lanaret.jr@orange.fr	Mme Isabelle Defix - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 Courmon d'Auvergne isalionel@orange.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	Mme Duthon (voir col. Trésorier) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi Tél 06.80.32.26.55	Mme Sylvie Chiariglione Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRÉTEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - http://snalc.creteil.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. Emmanuel Protin Tél 06.17.82.23.05 - e.protin@snalc.fr
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiébaud 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	M. Florian Martin - Tél 06.34.11.25.21 vivantmartin@hotmail.fr - M. Maxime Reppert Tél 06.60.96.07.25 - maxime.reppert@gmail.com
GRENOBLE	M. Alexandre Froelicher - Tél 06.70.77.19.93 42, rue Pierre Semard - 38000 Grenoble alexandre.froelicher@gmail.com - www.snalc.fr/grenoble	M. Bernard Lévy Tél 06.45.16.55.25 - flo.ber@aliceadsl.fr	Mme Anne Mugnier a.mugnier.snalc@gmail.com Tél 06.13.63.89.46	M. Alexandre Froelicher (voir col. Président)
LILLE	M. Benoît Theunis - snalc.lille@orange.fr 6, rue de la Métaireie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - appt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Frédéric Bajor - f.bajor@gmail.com Le Mazaudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	M. Olivier Jaulhac 50, av. du G ^d Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	SNALC - M. Saillol 6, rue Monnet - 23000 Guéret	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, appt 64 - 87100 Limoges ogfrederic@orange.fr
LYON	M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Léger-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	Mme Anne-Marie Le Gallo-Piteau 06.08.43.31.12 annemarie.lgp@wanadoo.fr	Mme Sylviane Arweiler 36, Avenue du château - 69003 Lyon 04.72.33.21.16 - arweiler.snalc@wanadoo.fr	Mme Sylviane Arweiler (voir col. Trésorière)
MONTPELLIER	M. Karim El Ouadi - 06.43.68.52.29 SNALC - Les Meravelles II, 16 imp. Antoni Tapies 66270 Le Soler - president.snalcmontpellier@gmail.com	M. Vincent Clavel rue du Puits Descarses - 30190 Brignon v.clavel@yahoo.fr - 06.65.55.75.76	Mme Christine Begue 30, rue du Grenache - 66200 Latour Bas Elne	Mme Chantal Outrebon - Tél 06.84.28.78.02 coutrebon@voila.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecachoirs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^e Luc sur Loire snalc.nantes@orange.fr	M. Laurent Marconcini SNALC - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszky Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus py.ambrosino@orange.fr	Mme Dany Courte (voir col. Secrétaire) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLÉANS TOURS	M. François Tessier - Tél 06.47.37.43.12 21 bis, rue George Sand - 18100 Vierzon presi-orleans@snalc.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleanstours@wanadoo.fr	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Fabienne Leloup fleloup@snalc@yahoo.fr Tél - 01.40.22.09.92 - 06.59.96.92.41	M. Gildas Le Roux snalcparissecretariat@gmail.com Tél - 07.70.43.98.05	M. Laurent Marconcini SNALC - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	Mme Fabienne Leloup (voir col. Présidente)
POITIERS	M. Toufic Kaya - toufickaya@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis Dagobert - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mme Elodie Le Droucpeet 6, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufic Kaya (voir col. Président)
REIMS	M. Albert-Jean Mougin snalc-reims@laposte.net SNALC-Reims - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	Mme Marie-Françoise Barillot 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	M. Thierry Koessler 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims thierry.koessler@free.fr	(voir col. Secrétaire et Trésorier)
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rue de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Philippe Auriol - auriolphilippe17@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riais - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA RÉUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^{le} Leclerc - 97400 St-Denis Tél 02.62.21.70.09 Fax 02.62.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^{le} Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^{le} Leclerc - 97400 St-Denis	M. Jérôme Motet 375, rue M ^{le} Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00
ROUEN	M. Thieff - snalcrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme M. Houel - snalcfc@free.fr Tél-Fax 03.81.55.75.95 - 06.72.07.20.36 SNALC-Strasbourg - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	M. Guy Hervé Westermann 2, rue de l'Élé 68720 - Spechbach-le-Bas Tél 03.89.25.53.24 - snalc-strasbourg@snalc.fr	M. Laurent Marconcini SNALC - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	M. Jacques Bollenot - Tél 06.73.15.47.24 M. Guy Hervé Westermann - Tél 03.89.25.53.24
TOULOUSE	M. J-F Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95	M. Jean-Christophe Deydier jcdeydier@yahoo.fr Tél 06.15.73.50.76	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - appt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Florian Marty - Tél. 06.03.38.36.79
VERSAILLES	M. Frédéric Seitz - 06.95.16.17.92 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	Mme Anna Delmon - 06.95.33.13.45 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	M. Matthieu Poiré snalc.versailles@gmail.com	M. Frédéric Seitz (voir col. Président)
DÉTACHES ÉTRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann vor der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	SNALC Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	M. Frantz Johann vor der Brügge (voir col. Président)

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES COMPRISSES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques gratuits de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une économie d'environ 30 euros incluse, contrairement à ce qui se fait ailleurs, dans votre cotisation

ACADÉMIE DE

☐ Adhésion ☐ Renouvellement

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

NOM USUEL

Née PRÉNOM

Date de naissance

Adresse

CP Ville

Tél. fixe

Mobile

Courriel

☐ Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire uniquement sous forme électronique.

CORPS DISCIPLINE

☐ Cl norm ☐ Hcl Éch. Depuis le

☐ Stagiaire ☐ TZR ☐ Enseignement privé s/c

☐ CPGE ☐ PRAG ☐ PRCE ☐ STS ☐ Sections internationales

☐ Chef de travaux ☐ Formateur IUFM ☐ CNED ☐ GRETA

Établissement d'exercice 2014/2015 code

Nom

Adresse

CP Ville

☐ Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être)
délégué SNALC de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.
La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de € ➔ :

☐ par prélèvement mensualisé reconductible (voir verso)

☐ par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature
(indispensables) :

Éch.	À régler	Coût réel après impôts*	Pourquoi payer plus ?**	Éch.	À régler	Coût réel après impôts*	Pourquoi payer plus ?**
AGRÉGÉS Classe Normale				CERTIFIÉS, P-EPS, PLP Classe Normale			
4	190 €	64	197 €	4	160 €	54	172 €
5	200 €	68	212 €	5	170 €	58	177 €
6	210 €	71	225 €	6	180 €	61	185 €
7	220 €	75	238 €	7	190 €	64	196 €
8	230 €	78	252 €	8	200 €	68	209 €
9	235 €	80	268 €	9	210 €	71	225 €
10	245 €	83	287 €	10	220 €	75	243 €
11	250 €	85	297 €	11	230 €	78	257 €
AGRÉGÉS Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIÉS, P-EPS, PLP Hors Classe			
1 à 6	265 €	90	340 €	1 à 7	245 €	83	280 €

ÉTUDIANTS M1/M2	30 €
STAGIAIRES (90 euros de moyenne ailleurs, sans assurance !)	70 €
DISPONIBILITÉ, CONGÉ PARENTAL, Contractuels, Vacataires, M. A., Assistants Éducation, Adjointes administratifs (Adjaenes), Personnels administratifs retraités	60 €
PROFESSEURS DES ÉCOLES, PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjaenes), SOCIAUX et de SANTÉ	90 €
CLD, ATER, Professeurs RETRAITÉS	125 €
PEGC / CE EPS / Adjointes d'Enseignement	180 €

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES DE LA GMF COMPRISSES

CPE, Chefs d'établissement, Inspecteurs, Universitaires...
nous contacter (info@snalc.fr)

* Coût réel après impôts : 66 % du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts (ou crédités si non imposable).

** Moyenne des 2 autres principaux syndicats nationaux du 2nd degré, sans protection juridique (soit environ une économie supplémentaire de 30 € incluse dans votre cotisation SNALC !).

Cotisation de base (cases bleutées) :

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 %

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 %

Sous Total S/T (arrondir à l'euro) : S/T = €

COUPLE avec : - 25 % de S/T
(- 25 % pour chaque membre du couple)

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 €

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2^e/3^e chevrons : + 7 €

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC)

MONTANT À RÉGLER (arrondir à l'euro) : €

Cotisations 2014/2015

le prélèvement automatique

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité
(Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II)

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire vous autorisez le SNALC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNALC. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA
FR 87ZZZ000675

NOM, PRÉNOM, ADRESSE du titulaire du compte à débiter

.....
.....
CP

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN (27 caractères commençant par 2 lettres)

Paiement récurrent/répétitif (mensuel)

Référence Unique du Mandat (RUM)

ORGANISME CRÉANCIER Syndicat NATIONAL des Lycées et Collèges



4, rue de Trévise – 75009 PARIS

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le SNALC que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte

Date :

Signature :

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé reconductible : **remplissez datez et signez** le **bulletin d'adhésion** au verso ainsi que l'**autorisation de prélèvement** ci-dessus, **accompagnée d'un RIB**. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-FGAF – 4, rue de Trévise – 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 15 du mois, la cotisation sera prélevée le **dernier jour** de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 30 septembre au 30 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 30 avril au 30 juin).

Vous recevrez **en fin d'année scolaire** votre reçu fiscal. **Sauf avis contraire de votre part**, la cotisation sera tacitement renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin au tarif en vigueur.



→ PUISSANT, EFFICACE

Avec 14 commissaires paritaires **nationaux** et plus de 260 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-FGAF est le 2^e syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

→ INDÉPENDANT, HUMANISTE

Être SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-FGAF porte sur la politique éducative. **Il est par ailleurs le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'État...**

Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-FGAF, **syndicat humaniste**, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

→ PROTECTEUR

Le SNALC-FGAF défend les intérêts matériels et moraux des personnels. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, **le SNALC est LE syndicat qui assure !**